A 4724
—
26/08/99

La Société Anonyme
« HYPERCLAIR »
Capital : 650.000 Francs
Siège social : rue de la Cave Coopérative
34748 VENDARGUES cedex
R.C.S. MONTPELLIER B 390 632 925

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 1er JUILLET 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix neuf
Et le premier juillet,
A neuf heures,

Les Administrateurs se sont réunis au siège social de la Société PENAUILLE POLYSERVICES, 6 allée des Coquelicots - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER , sur la convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Philippe PELLETRAT DE BORDE	Président
Monsieur Edgard ORFILA	Administrateur
La société NET EXPANSION, représentée par Monsieur Pierre-Henri PAILLET	Administrateur

Est représenté :

La société PENAUILLE POLYSERVICES Représentée par Monsieur Jean-Claude PENAUILLE	Administrateur

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire.

o

o o

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Après en avoir délibéré, et sur la proposition de son Président, le Conseil d'Administration désigne Monsieur Alain DELHOMME, en qualité de Directeur Général de la Société « HYPERCLAIR », aux fins d'assister le Président dans sa mission de direction et de représentation de la Société.

Dans le cas où Monsieur Philippe PELLETRAT DE BORDE viendrait à cesser ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Alain DELHOMME conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Alain DELHOMME avait déclaré préalablement accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Alain DELHOMME, est investi des mêmes pouvoirs que ceux attribués au Président conformément au Conseil du 15 janvier 1999.

TRANSMISSION D'UNE ACTION A UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du projet de cession par la Société « NET EXPANSION » d'une action (1 A) lui appartenant au sein de la société au moyen d'un prêt de consommation, au profit de Monsieur Alain DELHOMME, décide d'agréer ce dernier en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir envisager la nomination d'un nouvel administrateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide de proposer au vote des actionnaires la nomination de Monsieur Alain DELHOMME demeurant Le Tillet-Bougligny, 77 570 CHATEAU LANDON, en qualité d'administrateur.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil décide de convoquer extraordinairement les actionnaires en assemblée générale ordinaire le 23 juillet 1999 à 9 heures 30, au siège de la société PENAUILLE POLYSERVICES sis, 6, allée des Coquelicots, 94 478 Boissy Saint Léger, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs à donner.

o
o o

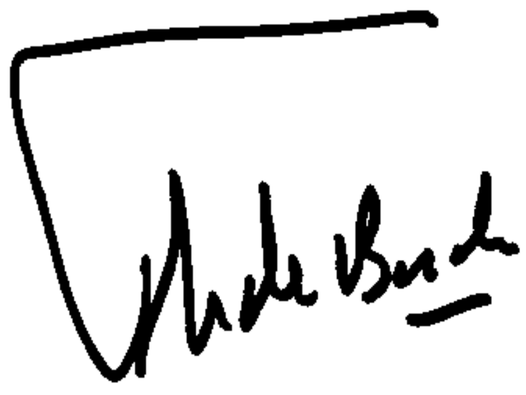
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs présents.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT

Monsieur Philippe PELLETRAT DE BORDE



« HYPERCLAIR »
Société Anonyme au capital de 650.000 Francs
Siège social : Rue de la Cave Coopérative - 34748 VENDARGUES
R.C.S. MONTPELLIER B 390 632 925

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT EN DATE DU 23 JUILLET 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le vingt trois juillet,
A neuf heures trente,

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie extraordinairement au siège de la société "PENAUILLE POLYSERVICES" à BOISSY-SAINT-LEGER (Val-de-Marne), 6, allée des Coquelicots, sur la convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe PELLETRAT de BORDE, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude PENAUILLE et Monsieur Pierre-Henri PAILLET, les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Florence RIGAL-MICHEL est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

La société AUDIT et CONSEIL UNION, représentée par Monsieur Jean-Marc Fleury, et le Cabinet EQUATION représenté par Monsieur Didier LANGMANTIL, Commissaires aux Comptes de la Société, convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 07 juillet 1999, ont fait savoir qu'ils ne pourraient assister à l'Assemblée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

—les statuts de la société,

—la feuille de présence à l'Assemblée,

—la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,

—le rapport du Conseil d'Administration

—le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée,

—la liste des actionnaires

Monsieur le Président rappelle que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée donne acte de ces déclarations à son Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

—Nomination d'un nouvel administrateur;

—Pouvoirs à donner;

Lecture terminée du rapport du Conseil d'Administration, la discussion est déclarée ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Alain DELHOMME demeurant Le Tillet-Bouligny, 77 570 CHATEAU LANDON, en qualité de nouvel Administrateur, en adjonction aux membres déjà en fonction, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et devant se tenir en juin 2005,

Monsieur Alain DELHOMME, déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT
Monsieur Philippe PELLETRAT de BORDE